



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**DIVISION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS**

N/Ref. : DPE 2019 - N° 35

Affaire suivie par :

Fabrice TANJON, chef de la
Division des Personnels
Enseignants
Mail : ce.dpe@ac-versailles.fr

Diffusion:

Pour attribution : **A**
Pour information : **I**

I	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections		ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRJSCS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	A	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

X Reconduit

Le présent document comporte :

2 pages et une annexe

Versailles, le 19 juin 2019

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les Directeurs Académiques des
Services de l'Education Nationale
- Pour information -

**Objet : modalités d'affectation des personnels d'enseignement et
d'éducation stagiaires du second degré – rentrée scolaire 2019**

Vous trouverez ci-après, pour votre information, des éléments de précision sur le calendrier et les modalités d'affectation des personnels stagiaires qui seront affectés au sein de vos établissements au titre l'année scolaire 2019-2020

Les lauréats pourront prendre connaissance de leur académie d'affectation sur l'application SIAL (système d'information et d'aide aux lauréats) du Ministère de l'Education Nationale.

En regard de leur académie d'affectation, ils trouveront un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle ils pourront prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement

Une fois connus les résultats d'affectation et la nomination au sein de l'académie de VERSAILLES, les stagiaires concernés auront la possibilité de formuler des préférences géographiques pour leur affectation, en allant dans l'application ALADDIN (*le lien vers cette application pour les stagiaires se trouve sur la page internet académique vers laquelle ils sont reroutés dans SIAL*). Les stagiaires auront la possibilité de sélectionner dans l'application, pour l'un de leurs vœux, le point de repère géographique à partir duquel l'application va rechercher une affectation (*soit leur commune de résidence, soit une commune choisie librement*)

Douze zones géographiques ont été identifiées au sein de l'académie de VERSAILLES (*3 par département*). Vous trouverez en annexe la liste des communes rattachées à chacune de ces 12 zones. Chaque stagiaire devra classer ces 12 zones par ordre de préférence, de la première à la douzième, dans l'application ALADDIN.

Le calendrier de saisie de ces préférences est le suivant :

DISCIPLINES	PERIODE DE SAISIE
CPIF PLP disciplines professionnelles (à l'exception des PLP d'économie gestion, arts appliqués, génie industriel structure métallique, réparation, rénovation carrosserie) Documentation Langues régionales et à faible diffusion (à l'exception du portugais, du chinois, de l'arabe) <i>Langue des signes</i> Hôtellerie Biochimie génie biologique	Du 1er au 4 juillet inclus
Allemand Lettres-allemand Autres langues à faible diffusion <i>(portugais, chinois, arabe)</i> CPE Arts appliqués SVT Economie gestion PLP des autres disciplines professionnelles (économie gestion, arts appliqués, génie industriel structure métallique, réparation, rénovation carrosserie)	Du 4 au 7 juillet inclus
Espagnol Lettres-espagnol SES EPS GI construction et économie + GI construction et réalisation Génie mécanique / Génie électronique / Génie électrotechnique SII Biotechnologies santé-environnement STMS Arts plastiques	Du 8 au 11 juillet inclus
Philosophie Histoire géographie Lettres histoire Lettres modernes et classiques Mathématiques Physique chimie Maths sciences physiques Education musicale Anglais Lettres-anglais	Du 10 au 14 juillet inclus

Les services de la Division des Personnels Enseignants procéderont aux travaux d'affectation une fois la collecte des préférences terminée. Les stagiaires seront affectés par ordre de barème et en croisant les vœux saisis avec la liste des postes disponibles. Naturellement, les contraintes liées à cet exercice ne permettent pas de satisfaire la totalité des personnels dans les priorités géographiques qu'ils ont formulées. C'est pourquoi il est conseillé aux personnels stagiaires de ne pas s'engager prématurément (*en termes de logement par exemple*) avant de connaître leur affectation définitive, compte-tenu de l'étendue de l'académie.

Les personnels stagiaires pourront prendre connaissance de leur affectation définitive en retournant dans la même application informatique (ALADDIN) à partir du **jeudi 18 juillet 2019 à 18h00**. L'ensemble des stagiaires pourront avoir accès à l'application ALADDIN, incluant les stagiaires en renouvellement / prolongation de stage, les stagiaires par liste d'aptitude.

Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS